Nations Unies S/PV.6608



# Conseil de sécurité

Distr. générale
7 septembre 2011
Français
Original : anglais

## Communiqué officiel publié à l'issue de la 6608e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 7 septembre 2011, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 7 septembre 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6608e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Conseil et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par Mme Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria.

Les membres du Conseil, Mme Løj et les représentants des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont eu un échange de vues. »

11-48974 (F) 080911 080911



